

<https://college-moliere.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article18>

La vie scolaire

- Le Collège - La vie scolaire -



Date de mise en ligne : samedi 5 mars 2016

Copyright © Collège Molière - Tous droits réservés

Vie scolaire

Conseillère principale d'éducation (CPE) : *Mme Declerieux*

Tél : 04 78 54 84 86

Son Rôle

La Vie Scolaire organise la vie collective des élèves hors du temps de cours et pendant la demi-pension.

La C.P.E.

Les responsabilités exercées par la C.P.E. sont assurées dans une perspective éducative et dans le cadre global du projet d'établissement. Elles s'exercent dans un contexte de travail en équipe dans différents domaines :

Le fonctionnement de l'établissement :

- contrôle de l'assiduité et de la ponctualité des élèves
- traitement de l'absentéisme en liaison avec les familles et l'équipe éducative.
- gestion des mouvements des élèves en dehors de l'espace classe (couloirs, portail, récréations...)
- prise en charge des élèves difficiles ; organisation du service "vie scolaire" et des heures de permanence.
- organisation des déplacements et de surveillance de demi-pension.
- La collaboration avec les enseignants concernant le suivi de la scolarité et du comportement des élèves (organisation et modalités pratiques du Tutorat), le suivi des classes.
- L'animation de l'équipe éducative : organisation de la formation des délégués, liaison CM2-6ème, 3ème-2nde, assistance à la formation des délégués, participation au CESC.
- La représentation aux instances administratives, membre de droit du C.A et du conseil de discipline.

Les assistants d'éducation et emplois vie scolaire

Leur statut indique qu'ils sont chargés de :

- La surveillance des élèves.
- L'encadrement de sorties.
- La participation à toute activité éducative, culturelle ou sportive.

Le soutien scolaire est assuré principalement en début, fin de journée ou lorsque les permanences sont peu

chargées.